

Co-conception



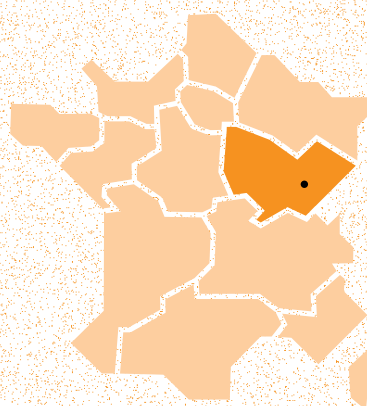
Projet urbain «Grette - Brulard - Polygones»

Un référentiel manifeste, pour un urbanisme écologique à Besançon



Localisation

Besançon



Client

Ville de Besançon
et Territoires 25

Territoire d'action

“Grette - Brulard - Polygones” se situe à l'Ouest du Doubs, à proximité des versants boisés de la colline de Rosemont. Sa situation à la charnière entre la ceinture forestière et le centre-ville est l'opportunité d'inventer de nouvelles façons d'aménager qui repensent le rapport entre milieu naturel et milieu urbanisé. Il est enserré dans le tissu urbain, à ce titre, son urbanisation est une alternative exemplaire à l'artificialisation des espaces naturels et agricoles.

Budget

env. 60 000 € HT
pour Une autre ville

Partenaires

- MGAU (urbanisme - mandataire)
- Altitude 35 (paysage)
- Le Sens de la Ville (programmation urbaine)
- Transitec (mobilités)
- Ingétec (génie urbain)
- Hekladonia (écologie, sols vivants)
- Kairos Ingénierie (énergie, réseaux de chaleur)

Calendrier

2021 - 2024

Mission

Un premier temps d'étude urbaine s'est décliné en trois phases : diagnostic, scénarios d'aménagement et plan-guide ou Une autre ville, garant des enjeux carbone/climat, était spécifiquement pilote de rédaction d'un référentiel-manifeste pour le site, mettant l'accent sur : le rapport ville / nature, la qualité des logements et les matières biosourcées et réemployées. La mission se poursuit via l'accompagnement de l'aménageur T25 dans le lancement d'un AMI auprès d'opérateurs immobiliers pour des logements abordables sur-mesure et écologiques.

Particularités

- Un prérequis «sols et biodiversité» qui dirige la marche du projet d'aménagement et qui a notamment enduit un phasage de missions calqué sur le rythme des saisons.
- Un démarrage de mission sous forme d'immersion de trois jours à Besançon.
- Une réflexion complète sur le mode d'habiter regroupant le triple objectif de confort, d'abordabilité et de durabilité.
- Un réseau de chaleur métropolitain très vertueux à déployer.
- Des modalités de sélection des opérateurs immobiliers fondées sur la capacité à changer de pratiques et notamment à intégrer les acteurs locaux de la filière biosourcée dans le projet.

une
autre
ville